

# S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

## J'AURAI 6 ANS OU 7 ANS À LA RENTRÉE PROCHAINE, JE SUIS DÉJÀ AU CONSERVATOIRE ET JE SOUHAITE ME RÉINSCRIRE EN 2023/2024

*Je souhaite intégrer le cycle 1 en filière Aménageable à partir de 7 ans (Instrument ou Maîtrise) \**

[S'inscrire, se réinscrire : 10 au 22 mars 2023](#)



### ÉTAPE 1

#### RÉINSCRIPTION EN LIGNE - MARS 2022

- Je procède à ma réinscription sur mon extranet usager iMuse entre le 10 et le 22 mars 2023 en cliquant sur le lien *S'inscrire, se réinscrire* ci-dessus.
- Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma pré-inscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.
- Je choisis mon orientation : Instrument ou Maîtrise. Si j'opte pour un instrument, je formule 3 choix par ordre de préférence parmi les instruments proposés ci-dessous :

#### Instruments de l'orchestre / Département Cordes

Violon  
Alto  
Violoncelle  
Contrebasse

#### Instruments de l'orchestre / Département Vents et Percussions

Flûte traversière  
Hautbois  
Basson  
Clarinette  
Trompette / Cornet  
Cor

\* L'âge pris en compte est celui de l'enfant au 1<sup>er</sup> septembre 2023, ou au plus tard le 31 décembre 2023.

Trombone  
Euphonium / Saxophone  
Percussions  
Tuba

### Département Claviers et Instruments polyphoniques

Piano (nécessité de disposer d'un piano acoustique - claviers électroniques proscrits)

Orgue

Guitare

### Département Musique ancienne

Flûte à bec

Traverso

Cornet à bouquin

Viole de gambe

Clavecin

— Je m'inscris ou me réinscris parallèlement à l'école Notre-Dame-Saint-Sigisbert en mentionnant le choix de la filière (AMÉ).

— Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma réinscription a été réceptionnée.

— Au-delà du 22 mars 2023, ma demande n'est plus prioritaire et une pénalité de 74 euros pour inscription tardive me sera facturée.

## ÉTAPE 2

### CONFIRMATION D'INSCRIPTION - FIN JUILLET 2023

— Je me connecte à mon extranet usager iMuse à compter de fin juillet pour prendre connaissance de la discipline ou du cours qui m'a été attribué, et du nom de l'enseignant (noté tmp cours temporaire dans l'attente de l'horaire de cours définitif).

— Dès lors, je suis redevable des frais de dossier de 74 euros, payables en ligne via mon extranet usager iMuse ou auprès du Service des études.

## ÉTAPE 3

### ÉTABLISSEMENT DES HORAIRES DE COURS - SEPTEMBRE 2023

— L'enseignant de ma discipline principale me sollicite afin de définir avec lui mon horaire de cours d'instrument. Si je ne réponds pas à sa sollicitation, je serai tenu d'accepter l'horaire qui me sera attribué par l'enseignant, sans modification ultérieure possible.

## ÉTAPE 4

### DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2023

— Les cours débutent la semaine du 18 septembre 2023.